

29 mai 2019 -17:14

Appartient à Conseil des ministres du 29 mai 2019

## Modifications dans le cadre de la promotion de l'emploi dans le secteur non marchand

Sur proposition du ministre de l'Emploi Kris Peeters, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui apporte quelques modifications dans le cadre de la promotion de l'emploi dans le secteur non marchand.

Le projet actualise le champ d'application du Maribel social. Il s'agit d'une suite directe de la première évaluation des mesures prises dans l'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 18 juillet 2002 portant des mesures visant à promouvoir l'emploi dans le secteur non marchand, en exécution du taxshift. En outre, le projet contient quelques propositions qui allègent les procédures administratives et augmentent la transparence.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

*Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 18 juillet 2002 portant des mesures visant à promouvoir l'emploi dans le secteur non marchand*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur, de la Lutte contre la pauvreté, de l'Egalité des chances et des Personnes handicapées  
Rue Ducale 61  
1000 Bruxelles  
Belgique